

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 29 octobre 2024

**Avenant n°1 aux
marchés de collecte,
transport et
nettoyage des
conteneurs semi-
enterrés, enterrés et
aériens d'apport
volontaire dédiés**

Convocation du : 22 octobre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

N° BC_2024_0108

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Anny MARTIN, Jean-Luc SOULAT

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC-2024-0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, l'accord-cadre à bons de commande portant sur la collecte, le transport et le nettoyage des conteneurs semi-enterrés, enterrés et aériens d'apport volontaire dédiés a été attribué comme suit :

Désignation du lot	Nom de l'attributaire	Montant maximum de commande sur la durée de l'accord cadre
Lot n°1 - Collecte des conteneurs à déchets ménagers et assimilés en apport volontaire	ORTEC ENVIRONNEMENT	120 000.00€ HT
Lot n°2 - Collecte des conteneurs Multi en apport volontaire	ORTEC ENVIRONNEMENT	24 000.00€ HT
Lot n°3 - Nettoyage et graissage des conteneurs à déchets ménagers et assimilés en apport volontaire	CHABLAIS SERVICE PROPRETE	40 000.00€ HT
Lot n°4 - Nettoyage et graissage des conteneurs Multi en apport volontaire	CHABLAIS SERVICE PROPRETE	24 000.00€ HT

Les accords-cadres des lots 1 & 3 ont été notifiés le 03/06/2022, pour une durée initiale de 1 an à compter de la date notification, reconductibles 3 fois pour une période de 1 an, soit une durée totale de 4 ans.

Ces lots ont fait l'objet de deux reconductions dans les conditions prévues par le cahier des clauses administratives particulières.

Le présent avenant a pour objet de permettre la reconduction anticipée en cas d'atteinte prématurée du montant maximum, pour ces deux lots, par l'ajout de la clause suivante :

« Si le montant commandé atteint le montant maximal annuel du marché public avant l'échéance prévue pour sa reconduction, l'accord-cadre peut être reconduit de façon anticipée sur décision expresse de l'acheteur. La période reconduite est de 1 an à compter de la date de notification de la décision de l'acheteur au titulaire. La durée totale du marché public ne peut en aucun cas excéder 4 ans ».

L'avenant n'ayant aucune incidence sur le montant du marché public, la commission d'appel d'offres n'a pas été sollicitée.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 du marché de collecte, transport et nettoyage des conteneurs semi-enterrés, enterrés et aériens d'apport volontaire dédiés pour les lots 1 et 3, dans les conditions susvisées ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.